



CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Octobre 2021 DÉLIBÉRATION N° 2021/41 Objet : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX A TITRE GRATUIT

Rapporteur: Monsieur Silvio BIELLO, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

VU l'exposé du Maire;

CONSIDERANT l'opportunité de la ville à répondre favorablement à des demandes ponctuelles et exceptionnelles de mise à disposition de salles et/ou de locaux municipaux dans le cadre de besoins particuliers d'associations, de commerçants, de partenaires, etc.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE le Maire à déterminer les conditions dans lesquelles les salles et/ou locaux municipaux peuvent être utilisés, tenant compte des nécessités de l'administration, du fonctionnement des services et des états d'occupation s'y rapportant;

AUTORISE le Maire à procéder à la mise à disposition gratuite et exceptionnelle des salles et/ou locaux municipaux ;

AUTORISE le Maire à signer la convention/le contrat de mise à disposition s'y rapportant; **AUTORISE** le Maire à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges; **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le :

Publié le : 19/10/2021 Exécutoire le : 19/10/2021

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD

Directeur Général des Services C

LE Maire,

Silvio BIELLO